****

**Direction Territoriale Bassin de la Seine Loire Aval**

**AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS**

**POUR L’ACCÈS AU CORPS DES ADJOINTS ADMINISTRATIFS DES ADMINISTRATIONS DE L’ÉTAT**

**Organisé au titre de 2021**

**Nombre de postes: 1**

**Date limite d'envoi des dossiers d'inscription : Vendredi 17 septembre 2021**

**Date d’audition :du 20 au 30 octobre 2021**

Les dossiers d’inscription (accompagnés des pièces justificatives) devront **obligatoirement**  être transmis par voie postale le **17 septembre 2021 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) et libellé de la façon suivante :**

**Direction Territoriale Bassin de la Seine et Loire Aval**

**Bureau de la formation, de la mobilité et des concours**

**Recrutement Sans concours 2021**

**18 quai d’Austerlitz**

**75013 Paris**

*Tout dossier parvenant dans une enveloppe portant un cachet de la poste postérieur au 10 septembre 2021 ou parvenant après cette date dans une enveloppe ne portant aucun cachet de la poste sera refusé.*

En application du décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs de l'État, est ouvert un recrutement sans concours visant à pourvoir 1 poste au titre de 2021 à la direction territoriale Bassin de la Seine et Loire Aval (DTBS) :

**- 1 gestionnaire comptable H/F**

Les adjoints administratifs sont chargés de fonctions administratives d'exécution comportant la connaissance et l'application de règlements administratifs. Ils peuvent également être chargés de fonctions d'accueil et de secrétariat.

Le poste est à pourvoir avant la fin de l’année 2021.

**PRÉSENTATION DE L’ÉTABLISSEMENT**

La direction territoriale Bassin de la Seine et Loire Aval (DTBS) est l’une des 6 directions territoriales de l’Établissement public Voies Navigables de France.

Elle est forte d’environ 900 agents répartis sur 5 régions et  
18 départements. Elle a en charge l’exploitation, l’entretien et la valorisation des infrastructures fluviales, la gestion de la ressource en eau et celle du domaine public fluvial.

**I. CONDITIONS A REMPLIR POUR ÊTRE CANDIDAT**

Les candidats possédant la nationalité française doivent remplir les conditions suivantes :

– jouir de leurs droits civiques ;

– ne pas avoir de mentions incompatibles avec l'exercice des fonctions, inscrites au bulletin n° 2 du casier judiciaire ;

– se trouver en position régulière au regard du code du service national ;

– remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction, compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Les candidats ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ont accès, dans les conditions prévues au statut général, aux corps, cadres d'emplois et emplois.

Ces derniers peuvent avoir la qualité de fonctionnaire :

- s'ils jouissent de leurs droits civiques dans l’État dont ils sont ressortissants ;

– s'ils n'ont pas subi de condamnation incompatible avec l'exercice des fonctions ;

– s'ils se trouvent en position régulière au regard des obligations de service national de l’État dont ils sont ressortissants ;

– s'ils remplissent les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Les statuts particuliers précisent, en tant que de besoin, les conditions dans lesquelles les fonctionnaires ne possédant pas la nationalité française peuvent être nommés dans les organes consultatifs dont les avis ou les propositions s'imposent à l'autorité investie du pouvoir de décision.

**II. MODALITÉS DE CANDIDATURE**

Le dossier d'inscription peut être téléchargé sur le site de VNF à l'adresse suivante :

**http://www.bassindelaseine.vnf.fr**

**Vous pouvez contacter le bureau de la formation, de la mobilité et des concours à l’adresse mail suivante : formationconcours.dtbs@vnf.fr**

Ce dossier d'inscription doit être complété par :

– une lettre de motivation ;

– un curriculum vitae détaillé, indiquant le niveau d'études ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés ;

– la copie du passeport ou de la carte nationale d’identité ;

– la copie des diplômes obtenus ;

– la copie du ou des permis de conduire.

Le dossier de candidature doit être envoyé à l'adresse ci-dessous :

**Direction Territoriale Bassin de la Seine et Loire Aval**

**Bureau de la formation, de la mobilité et des concours**

**Recrutement sans concours 2021**

**18 quai d’Austerlitz**

**75013 Paris**

ATTENTION : la date limite de dépôt des candidatures est fixée au **17 septembre 2021 à minuit**, le cachet de la poste faisant foi.

**Tout dossier incomplet, posté ou déposé hors délai sera considéré comme irrecevable.**

**III. MODALITÉS DE SÉLECTION DES CANDIDATURES**

Chaque dossier sera examiné **à partir du 20 septembre 2021.**

Les dossiers seront tous examinés dans un objectif d'adéquation maximale entre les profils des candidats et l'emploi offert. Au terme de cet examen, la commission établira par ordre alphabétique la liste des candidats sélectionnés pour passer un entretien de recrutement.

Cette liste sera arrêtée et publiée au plus tard le **30 septembre 2021** sur le site internet de VNF à l'adresse suivante : **http://www.bassindelaseine.vnf.fr**

**IV. CONDITIONS DE CONVOCATION A L’ENTRETIEN**

La convocation de l’audition sera adressée par courrier à chaque candidat sélectionné à partir du 30 septembre 2021.

**V. MODALITÉS DE DÉROULEMENT DE L’ENTRETIEN**

Les candidats sélectionnés seront convoqués pour participer à un entretien avec un jury entre **le 18 et le 19 octobre 2021.**

**VI. RÉSULTATS**

**À compter du 19 octobre 2021**, les résultats seront consultables sur le site internet de VNF à l'adresse suivante : **http://www.bassindelaseine.vnf.fr**

**VII. NOMINATION ET CARRIÈRE**

L'agent recruté sera nommé fonctionnaire de catégorie C et accomplira un stage d'une durée d'un an. À l'issue du stage, si ses services ont donné satisfaction, l'agent sera titularisé.

Pour être nommé, il devra fournir les justificatifs attestant qu'il remplit les conditions générales d'accès à la Fonction Publique mentionnées ci-dessus.

Le corps des adjoints administratifs comprend les grades d’adjoint administratif, adjoint administratif principal de 2e classe et adjoint administratif principal de  
1ère classe. La promotion à l’intérieur de ce corps se fait par concours interne ou par voie d’inscription à un tableau d’avancement.

**VIII. RÉMUNÉRATION**

Le traitement brut mensuel d’un adjoint administratif en début de carrière est de 2100 € brut (montant donné à titre indicatif hors primes).